N°89
MAI
2025

Saint-Georges du Bois

Saint Georges du Bois

Bulletin Municipal

Rétrospectives P38/39
Brèves P40/44
Notre commune P45/47

Enfance/Jeunesse P18/20
Conseil Municipal P21/30
Associations P31/37

Édito P2
Actualités P3/14
Travaux P15
Vie Scolaire P16/17

www.sgdb72.fr

Édito

Nous abordons la dernière année du mandat municipal qui a débuté dans des conditions difficiles. Rappelons nous, en 2020 alors que notre Pays, comme d'autres, était plongé dans la plus grande crise sanitaire contemporaine que nous ayons connue. Nos collectivités ont été fortement mobilisées à cette occasion et à travers elles, de nombreuses initiatives solidaires ont vu le jour. Certaines ont perduré dans notre village. Ainsi le portage du repas à domicile pour les personnes en difficulté d'autonomie se poursuit avec l'appui de bénévoles issus de la réserve communale créée au moment de la crise sanitaire.

Alors que nous arrivons en fin de mandat, c'est dans le domaine financier qu'un bouleversement se prépare avec une réduction drastique des dotations d'Etat qui, pour Saint Georges, est bien plus importante que les discours ou écrits que nous pouvons entendre ou lire. C'est avec 85000€ en moins sur deux ans dont 49000€ pour la seule année 2025 que nous devons équilibrer notre budget. Face à cette baisse massive, une augmentation du taux des impôt fonciers sur les propriétés bâties a été votée par les élus, le taux passant de 31,2% à 31,7%, soit une progression d'environ 10€ pour l'année pour un foyer. Cette augmentation de la fiscalité produira une recette supplémentaire de 8000€ pour la commune, loin de la baisse sus-évoquée.

Les investissements seront donc contenus sans remettre en cause les engagements pris depuis plusieurs années. Nous poursuivons la constitution d'une provision pour la rénovation de la salle associative qui se montera à 430000€. L'attractivité de notre village passe par la qualité de ses chemins de randonnée et nous ouvrirons un nouveau tronçon de la Ronde Verte en parallèle de la route de Souligné à partir du calvaire jusqu'à l'îlot-co, avec la possibilité de se raccorder au chemin qui longe l'Orne Champenoise. Il sera nécessaire de construire une nouvelle passerelle pour traverser l'Orne Champenoise. Des travaux seront engagés sur l'atelier municipal de la Blanchardière en vue de changer la totalité de la toiture. Sur ce même site, deux hangars sous forme d'ombrières photovoltaïques seront construits. Des nouveaux jeux d'enfants en remplacement de ceux existants à côté de l'accueil périscolaire seront installés et un nouveau véhicule roulant au gaz vert pour le service technique vient d'être acheté.

D'importants travaux vont être lancés cette année par Le Mans Métropole, ainsi du changement de la totalité des lanternes d'éclairage et la rénovation d'une partie de la rue de la Croix Sainte Apolline (l'autre partie sera faite en 2026), l'ensemble représentant près d'un million d'€.

Enfin, nous accueillons dorénavant à l'église de Saint Georges la communauté orthodoxe roumaine qui procédera à des offices réguliers en accord avec la communauté paroissiale.

A bientôt pour l'inauguration de notre nouveau chemin de randonnée.

Franck BRETEAU
Maire de St Georges du Bois
accueil@mairie-sgdb.fr

Dunia, notre volontaire Européenne, achève son séjour

Nous accueillons depuis la rentrée de septembre une volontaire Européenne Dunia, âgée de 23 ans, arrivant de Siracuse en Sicile. Son séjour parmi nous se terminera cet été.

Elle effectue son volontariat à l'école auprès des enfants avec les enseignants sur la pause méridienne, à l'accueil périscolaire le soir et à l'espace culturel le mercredi après-midi. Elle apprécie le contact à la bibliothèque avec les enfants et le public et souhaite trouver du travail en France après son volontariat avec les enseignants et les enfants, et le soir à l'accueil périscolaire. Au centre de loisirs elle a fait un atelier cuisine avec préparation de biscuits avec les enfants et dégustation au goûter. Pendant la semaine de carnaval, elle a mis en place une création de masques vénitiens et un atelier de peinture. Dans les classes de maternelle, en collaboration avec les enseignantes, les enfants ont appris quelques mots en Italien : les couleurs à travers des jeux de société, compter jusqu'à 5 ainsi que des chansons.

Dunia est très appréciée de tous les enfants et du personnel pour sa bonne humeur et son dynamisme. Elle a appris le français rapidement et le parle très bien. Elle a préparé une petite exposition sur la Sicile à l'espace culturel du 6 mai au 7 juin.

Nous la remercions vivement pour sa présence parmi nous pendant ces quelques mois. Nous souhaitons poursuivre l'accueil de volontaire pour la rentrée prochaine, en collaboration avec la Maison de l'Europe.

Budget 2025

Le budget global de cette année 2025 (fonctionnement et investissement) est de 2 663 475€. Avec les graphiques (page 4 et 5) vous pouvez voir le budget attribué aux dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le montant des nouveaux investissements pour cette année atteint 840 085€.

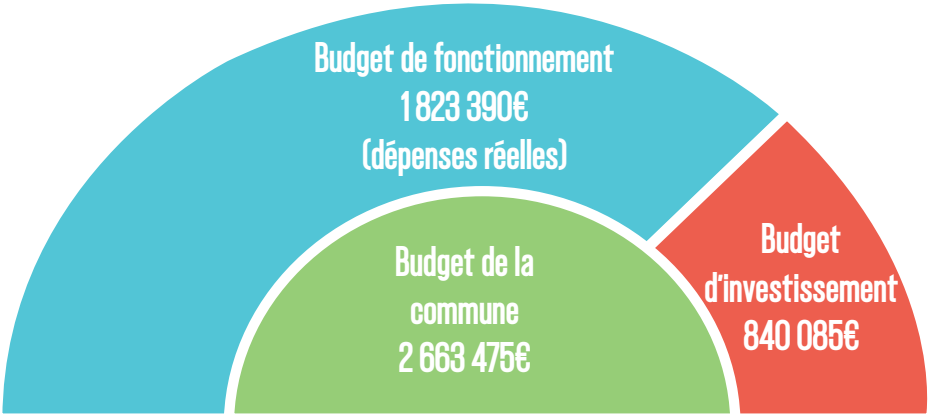

Nous vous proposons un regard détaillé sur l'année écoulé.

Dépenses réelles 2024 : Globalement les dépenses sont montées à 1 927 499,51€. Voici les principales dépenses par secteur, sur une base de 100 euros.

FONCTIONNEMENT GENERAL :

- Mairie, administration générale
- Animations (feu d'artifice, Noël cérémonies…)
- Espace culturel
- Charge de personnel

27€ pour 100 euros dépensés soit 519,358.59€

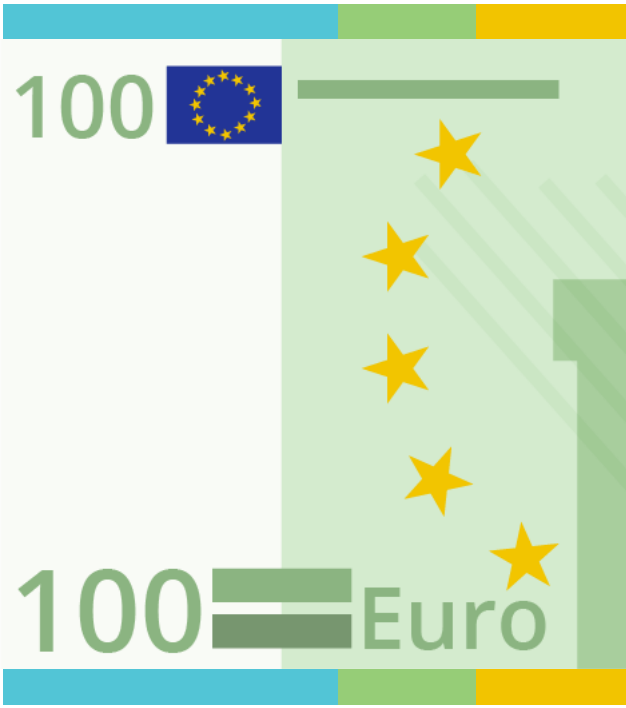

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS:

- Entretien général
- Salle associative
- Presbytère
- Logement Route de Souligné
- Église
- Charges de personnel

11€ pour 100 euros dépensés soit 210,803.34€

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE :

- Restaurant scolaire
- Accueil périscolaire
- École
- SIVOM Bocage Cénomans
- MAM
- Charges de personnel

40€ pour 100 euros dépensés soit 781,230.73€

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS :

- Voirie, chemins
- Espaces verts
- Terrain de foot
- Cimetière
- Parc de la Rivière
- Espace de loisir - City stade
- Charges de personnel

22€ pour 100 euros dépensés soit 416,106.85€

Des nouvelles activités économiques sur notre commune :

Un artisan Taxi : M. Amradouch nouvel entrepreneur à St Georges du Bois

SGDB : Bonjour M. Amradouch pouvez-vous vous présenter et pouvez-vous nous raconter votre parcours ? Qu'est-ce qui vous a amené à ce métier ?

M. Amradouch : Je m'appelle Driss AMRADOUCH, j'ai 35 ans et je suis chauffeur de taxi professionnel. Après plusieurs années d'expérience en tant que commercial dans le secteur automobile, puis dans le secteur de l'imprimerie, j'ai choisi il y a 2 ans de me reconvertir dans un métier de contact, utile et dynamique : le transport de personnes. Titulaire de ma carte professionnelle de taxi j'ai travaillé pendant un an et demi dans une entreprise de taxis avant de me lancer aujourd'hui à mon compte.

SGDB : Quels types de services proposez-vous ?

M. Amradouch : Je propose mes services pour tous types de trajets : courses du quotidien, déplacement privé ou professionnel, gare, aéroport, supermarché, longues distances avec des tarifs avantageux et sans frais d'approche (compteur allumé seulement lorsque le client est dans le taxi).

SGDB : Quelles ont été vos inspirations ou influences majeures ? Qu'est-ce qui vous passionne le plus dans votre travail ?

M. Amradouch : J'ai toujours été attiré par les métiers de contact et de services et c'est en observant des professionnels de transport autour de moi et en échangeant avec eux que l'idée de devenir taxi a mûri.

Chaque jour je rencontre des personnes différentes, avec leurs histoires et leurs besoins. J'aime aussi l'idée de rendre service, être sur la route et gérer mon emploi du temps.

SGDB : Pourquoi avez-vous choisi de vous installer ici ?

M. Amradouch : J'ai choisi de m'installer à Saint Georges du Bois car j'y habite depuis 2018. Je connais très bien le secteur. Notre commune est située à proximité de l'autoroute et du Mans. Il manque un service de taxi ici d'après mes voisins et quelques d'autres habitants.

SGDB : Avez-vous des projets ou des ambitions pour l'avenir ?

M. Amradouch : Pour l'avenir mon objectif est d'assurer un service de transport taxi médical (d'ici 3 ans) sur Saint Georges du Bois.

Une nouvelle entreprise artisanale de biscuiterie, confiserie et chocolaterie.

SGDB : Pouvez-vous nous raconter votre parcours ? Qu'est-ce qui vous a amené à ce métier ?

Mme Kerraoui : Je suis née au Maroc en 1979 à FES, mariée en 2002 j'ai deux enfants et je suis arrivée en France en 2003. J'ai appris la pâtisserie avec des chefs français et étranger. Avec cette expérience, je me suis mise en autonomie avec les créations de recettes et modèles personnels. J'ai une attirance naturelle pour la pâtisserie depuis toute jeune, c'est ce qui m'a amené à avoir de la réflexion pour mes créations.

SGDB : Qu'est-ce qui vous passionne le plus dans votre travail ?

Mme Kerraoui : Ce qui me passionne est le fait de pouvoir créer des modèles de toutes sortes et d'avoir des retours positifs de clients qui ne laissent rien dans les assiettes.

SGDB : Quels types de produits ou services proposez-vous ?

Mme Kerraoui : Je propose plusieurs modèles de gâteaux secs à base d'oléagineux fait maison. Ces gâteaux peuvent-être orientaux, européens et même américains.

SGDB : Pouvez-vous nous expliquer votre processus de fabrication ou de création ?

Mme Kerraoui : Je privilégie l'achat de matière première en local, ensuite j'ai mon atelier de fabrication à mon domicile, ici à Saint Georges, où le processus est réalisé jusqu'à l'édition des étiquettes de valeurs nutritionnelles et allergènes mises sur les paquets. Les modèles ainsi que le goût ramènent un coté nouveau voire de la fraicheur. Côté prix, au vu de la qualité des matières premières utilisées, mes produits restent abordables pour toutes les catégories de personnes. Ces points sont ce qui peut distinguer mon offre de celle d'un autre artisan.

SGDB : Pourquoi avez-vous choisi de vous installer ici ?

Mme Kerraoui : Nous nous sommes installés à Saint Georges du bois pour le cadre et sa tranquillité. On a aussi eu l'opportunité d'acheter une maison à un prix raisonnable. Enfin Saint Georges n'est pas très loin du Mans.

SGDB : Travaillez-vous en collaboration avec d'autres artisans ou commerçants locaux ?

Mme Kerraoui : Oui, nous avons eu la chance de pouvoir présenter nos produits aux responsables du U EXPRESS de Saint Georges du Bois et de pouvoir les mettre en rayon ainsi que les faire découvrir aux habitants lors d'une dégustation. Je remercie vivement Monsieur et Madame Mercier car ils sont très ouverts.

SGDB : Avez-vous des projets ou des ambitions pour l'avenir ?

Mme Kerraoui : Nous avons pour projet de pouvoir agrandir notre atelier afin de répondre plus largement à la demande, avec éventuellement une gamme BIO à l'avenir. Nous aimerions aussi mettre en place la possibilité de faire des cours particuliers de pâtisserie aux personnes intéressées.

C'est un métier qui évolue en permanence selon l'actualité et nous avons à cœur de le faire découvrir.

Une nouvelle ostéopathe à Saint Georges du Bois

Une nouvelle ostéopathe Amandine Courtien a rejoint le cabinet où exerce Manuel Dumont, Cours Jacques Monot.

SGDB : Pouvez-vous nous parler de votre parcours et de ce qui vous a motivée à devenir ostéopathe ?

Mme Courtien : « J'ai tout d'abord suivi un cursus commun. C'est lors d'un stage d'observation en 4ème, durant lequel j'ai eu l'opportunité de le faire au sein d'un cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie, que j'ai découvert la discipline d'ostéopathe, qui m'a tout de suite plut. Et depuis, ce jour-là, j'ai toujours su que j'exercerai ce métier. Après avoir fait une filière technologique sanitaire et sociale au lycée André Malraux à Allonnes. Durant ce cursus nous avons eu un apprentissage global avec une prise en charge allant du nourrisson à la personne âgée en passant par les sportifs et les femmes enceintes ».

SGBD : Avez-vous une spécialisation ou une approche particulière dans votre pratique ?

Mme Courtien : « Ma pratique est diversifiée, elle peut très bien être structurelle, myotensive, tissulaire, viscérale ou même crânienne. Je n'ai pas de pratique spécifique car chaque patient est différent et n'a pas les mêmes attentes ou besoins ».

SGBD : Utilisez-vous des techniques spécifiques ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?

Mme Courtien : « J'ai fait différentes formations, comme le drainage lymphatique Renata França qui a pour objectif de drainer les toxines, les excès de liquide, relancer le système immunitaire ainsi qu'améliorer le système digestif.

Une formation sur la venthousothérapie, notamment pour les préparations sportives ou récupérations. Et pour finir une formation pédiatrique sur la prise en charges des bébés. Je prévois une prochaine formation sur la prise en charge des femmes enceintes ».

SGBD : Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre métier ?

Mme Courtien : « Ce qui me plait dans le métier d'ostéopathe, est le fait de pouvoir soulager les maux des patients que ce soit une douleur de dos, de cervicale ou des troubles digestifs en utilisant seulement nos mains.

J'aime beaucoup aussi la relation patient-praticien qui est très importante pour moi notamment la notion de confiance dans le but d'une meilleure prise en charge ».

SGBD : Comment se déroule une consultation type ?

Mme Courtien : « Une consultation se déroule en 45-50mn. Dans un premier temps j'effectue une anamnèse (petit interrogatoire) d'environ quelques minutes afin de connaître le patient et surtout comprendre l'origine des potentielles douleurs. Ensuite, il y a la phase de tests puis le traitement. En fin de consultation, il est important pour moi de donner quelques conseils au patient. Et le plus important est que le patient reparte soulagé de sa douleur et surtout toujours avec le sourire.

SGBD : Pourquoi avoir choisi de vous installer ici ?

Mme Courtien : J'ai choisi le cabinet de Saint-Georges-du-Bois car après avoir exercé en France et au Luxembourg, il était temps pour moi de revenir aux sources.

Une nouvelle entreprise spécialisée dans le nettoyage intérieur de véhicules à domicile

SGDB : Pouvez-vous nous raconter votre parcours ?

M. Leborre : Je suis informaticien de formation et toujours en activité. Toutefois, j'ai souhaité développer un projet personnel qui me ressemble davantage.

Je me suis donc lancé dans le nettoyage automobile, une activité qui réunit deux domaines que j'apprécie particulièrement : l'automobile et le soin apporté à la propreté des véhicules.

SGDB : Qu'est-ce qui vous a amené à ce métier ?

M. Leborre : Passionné depuis toujours par le sport mécanique et le monde automobile, c'est tout naturellement que je me suis tourné vers cette voie pour exercer ce second métier avec passion, à travers le nettoyage intérieur de véhicules.

SGDB : Quels types de services proposez-vous ?

M. Leborre : Je propose des services de nettoyage d'habitacle automobile à domicile, adaptés aux besoins et budgets de chacun.

Je fonctionne avec trois formules :

- Basic : Aspiration complète + nettoyage des plastiques
- Avancé : Formule Basic + aspiration et brossage en profondeur, nettoyage des vitres et des écrans
- Premium : Formule Avancé + shampouinage injecteur-extracteur, traitement des plastiques avec agent protecteur, nettoyage et soin du cuir et de l'Alcantara

Plus de détails sont disponibles sur : https://crystalcleanlm.fr/services

SGDB : Pourquoi avez-vous choisi de vous installer ici ?

M. Leborre : J'habite à Saint-Georges-du-Bois. C'était donc une évidence de créer mon activité ici. C'est une commune agréable, bien située, à proximité du Mans et d'autres grandes villes sarthoises, ce qui facilite mes déplacements professionnels.

SGDB : Avez-vous des projets ou des ambitions pour l'avenir ?

M. Leborre : Comme l'activité a été lancée récemment, mon objectif est de développer ma clientèle, d'obtenir des réservations régulières et de me faire connaître davantage localement.

Urbanisme pratique

La pose de clôtures / portails est dispensée de formalité. Cependant, elle doit respecter les règles d'urbanisme. Pour toutes questions, rapprochez vous de votre mairie. Prise de rendez vous par : téléphone au 02 43 47 18 87 ou par mail accueil@mairie-sgdb.fr

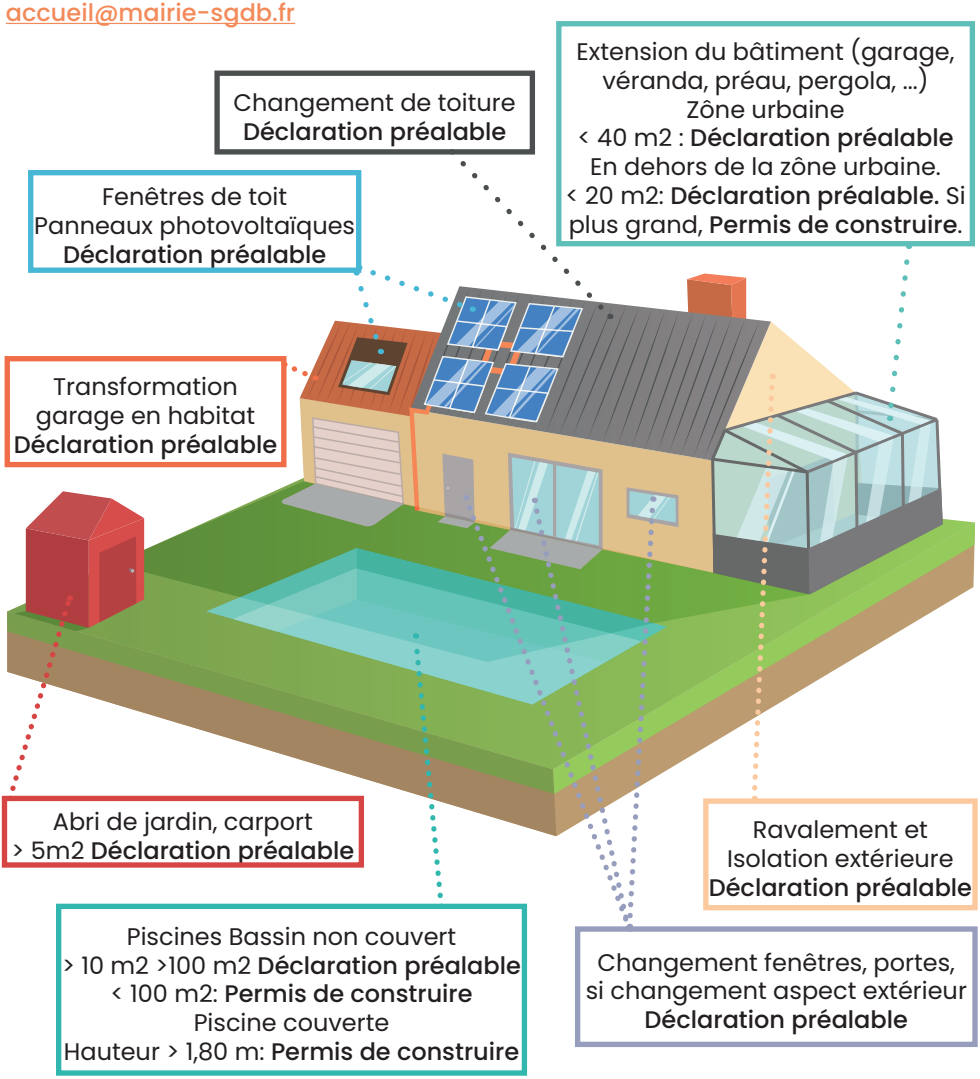

Oublier de déclarer ses travaux est une infraction passible de poursuites, et peut générer des problèmes lors de la vente du bien. C'est également le cas, lorsque vous ne respectez pas les règles d'urbanisme.
Les sanctions peuvent aller jusqu'à la démolition de la construction.

Modification du PLUI

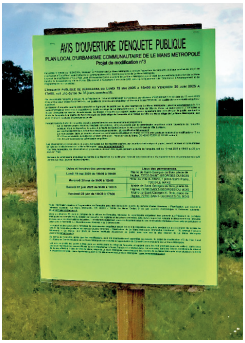

Afin de permettre la réalisation de la tranche 2 du lotissement « Le Val de l'Orne », le PLUI de la métropole du Mans doit être modifié. Dans le cadre de cette modification N° 3, une enquête publique sera ouverte du 19 mai au 20 juin 2025. A cet effet, Mr Moïse Raimondo, commissaire enquêteur, tiendra des permanences pour recueillir les observations et propositions de chacun. Le dossier est consultable en ligne sur le site Le Mans Métropole (www.lemansmetropole.fr) et lors des permanences en mairie de Saint Georges du bois pendant toute la durée de l'enquête.

Dates et horaires des permanences :

- Lundi 19 Mai de 15h00 à 18h00 en mairie de St Georges du bois
- Mercredi 28 mai de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de ville du Mans
- Samedi 7 juin de 9h00 à 12h15 en mairie de St Georges du bois
- Vendredi 20 juin de 14h30 à 17h00 en mairie de St Georges du bois

Un nouveau véhicule pour les services techniques

Attendu depuis longtemps, il est le bienvenu. Début avril les équipes bâtiments et espaces verts des services techniques de notre commune ont réceptionné leur nouveau véhicule, en remplacement de l'ancien Piaggio qui devenait difficilement réparable économiquement.
Ce camion benne d'une capacité plus importante et d'un confort de conduite plus agréable devrait être apprécié par tous les utilisateurs.
Les élus ont opté pour le choix sur ce véhicule d'une énergie au gaz naturel vert (GNV) moins polluante que celle des moteurs thermiques traditionnels ; les contraintes budgétaires ne nous permettaient pas l'achat d'un modèle électrique. Ce compromis nous a paru être une solution satisfaisante pour participer à la réduction d'émission de CO2. Ce camion d'occasion de 8600 kms, tout équipé, représente un investissement de 32.000€.

Offre spéciale Printemps 2025 !

Un gazon soigné, sans effort !
À partir de
29.90€*

LEMESLE
JARDINS
Saint Georges du Bois (72)
06 08 54 35 86
www.lemeslejardins.fr

SP services à la personne
*crédit d'impôt de 50% déduit

Le compostage, ça consiste en quoi ?

Le compostage avait été déployé auprès de foyers volontaires sur notre territoire avant notre entrée dans Le Mans Métropole, par l'ancienne communauté de communes du Bocage Cénomans. Aujourd'hui, la démarche est relancée.
C'est un procédé qui consiste à transformer ses biodéchets (restes alimentaires, déchets naturels biodégradables…) grâce à l'action des micros et macro-organismes du sol (bactéries, champignons, vers de terre,) en présence d'air et d'eau. Le produit obtenu, dit compost, peut ensuite servir d'amendement 100 % naturel pour le jardinage.
C'est un geste écologique pour les particuliers, mais aussi économique pour la collectivité. On peut ainsi réduire d'environ 30% le volume de sa poubelle ordures ménagères. A l'échelle de Le Mans Métropole ça représente environ 7 700 tonnes de déchets à traiter en moins.

Comment faire pour récupérer un composteur ?

Ils se présentent sous deux types, des composteurs classiques en plastique rigide de 320 litres et 620 litres. Ils sont mis à disposition gratuitement. Vous pouvez en bénéficier dans la limite d'un par foyer.

Pour récupérer votre composteur, c'est simple, munissez-vous d'un justificatif de domicile et venez le récupérer lors des permanences organisées en mairie aux dates ci-dessous :

- 14 juin 2025 de 10h-12h et de 13h-16h,
- 18 juin 2025 de 10h-12h et de 13h-16h,
- 21 juin 2025 de 10h-12h et de 13h-16h,
- 24 juin 2025 de 15h30-18h,
- 27 juin 2025 de 15h30-18h.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à ces dates, vous pouvez **prendre rendez-vous avec la Direction Gestion des Déchets et Propreté Urbaine** de la métropole pour convenir d'un créneau de retrait du composteur (02.43.47.47.60). Il sera à venir chercher ensuite **directement au service, 206 rue de l'Angevinière au Mans.**

Comment bien pratiquer le compostage ?

Concernant les apports, l'important est de les diversifier. Les restes alimentaires et déchets de cuisine y ont bien sûre leur place. Épluchures de fruits et légumes, marc de café, pâtes, riz, coquilles d'œuf et même les épluchures d'agrumes. On peut aussi y mettre du papier journal, certains cartons, des fleurs fanées et de petits déchets verts, mais pas trop !

De même il est possible de composter les restes de viande et de poissons en petite quantité au démarrage de votre pratique et en veillant à bien les recouvrir. Le maître-mot étant de diversifier avec mesure et de couper au maximum les déchets avant de les apporter dans votre composteur.
Enfin, pensez à brasser régulièrement le compost et à le maintenir suffisamment humide.

Le guide pratique
LE COMPOSTAGE
QUE DES AVANTAGES !
www.lemansmetropole.fr
service propreté
02 43 47 47 60
LE MANS
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Vestiaires de foot

Après beaucoup de difficultés liées aux conditions économiques de ce projet, un nouvel architecte a été sélectionné et les élus ont validé l'esquisse qui a été proposée. L'objectif demandé est de nous proposer un équipement qui réponde aux attentes du club de football tout en respectant une enveloppe budgétaire fixée à 635 000€.

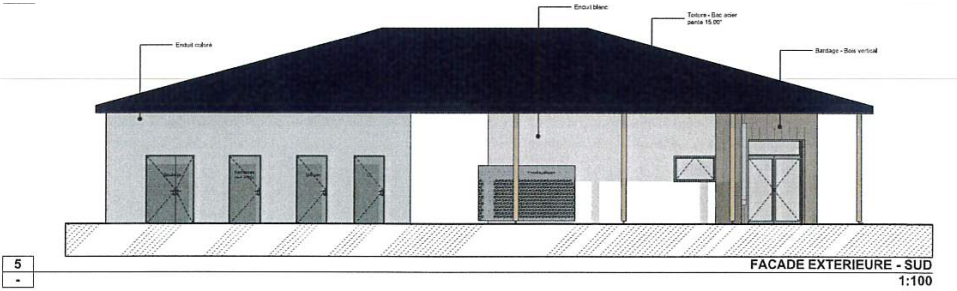

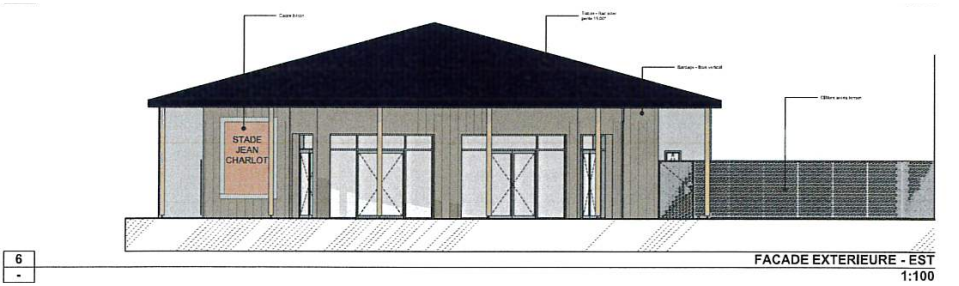

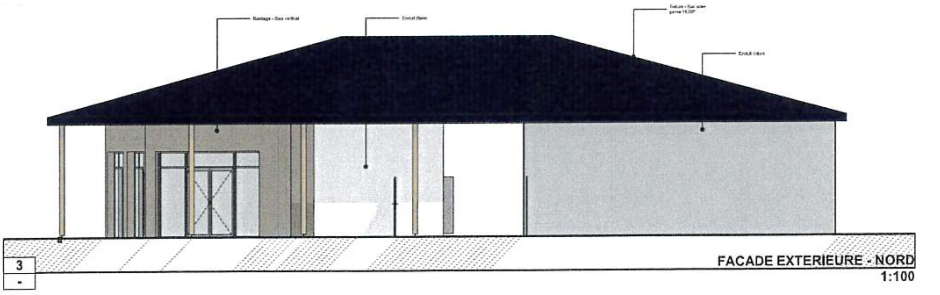

L'avancement du projet en est maintenant à la préparation du dossier de permis de construire qui devrait être déposé pour cet été. Si tout va bien, une nouvelle consultation des entreprises sera lancée dès la rentrée. Nous saurons alors définitivement si l'enveloppe financière peut être respectée. Si oui, l'attribution des lots aux entreprises devrait se faire pour cet automne et le chantier démarrerait en fin d'année ou au début 2026. Rappel : l'implantation est prévue entre les ombrières et le terrain de football.

La réimplantation d'une table de Tennis de table

Dans le cadre de la renaturation, une table de tennis de table a été réimplantée dans l'espace scolaire afin de permettre aux enfants d'en profiter.

Travaux éclairage public

Vous avez sans doute vu depuis plusieurs semaines la société S.P.I.E intervenir sur notre commune. Il s'agit de travaux visant à économiser l'énergie (baisse prévue de 75 % de la consommation) en équipant une partie des mâts et lanternes d'éclairage public avec des ampoules LED. Nous aurons au total 110 mâts et 214 lanternes remplacés. Le coût est de 480 000€. Les travaux devraient se terminer fin Juin 2025.

Vous trouverez pour information, les plans de modification dans vos quartiers en allant sur ce lien :
https://www.sgdb72.fr/wp-content/uploads/2025/03/accueilmairie-sgdb-fr-20250331-154902.pdf
La partie changement de mâts est repérée en vert.

La rénovation du beffroi de l'église est achevée et la cloche «René» est réparée

Des travaux de réparation du beffroi de l'église ont été réalisées dans l'église de la commune en 2024.
Différents supports de charpente ont été renforcés, voire changés. Nous avons également fait réparer l'une des cloches de l'église, la plus petite des trois, la cloche « René » dont la paroi nécessitait d'être renforcée. C'est dans un atelier autrichien qu'elle a été restaurée. Le remontage est prévu fin juin.
Les travaux réalisés pour l'église : Le cordon lumineux (7 630€), le paratonnerre, le beffroi et la cloche (27 114€) coût total : 34 744€ dont 23 362€ de subvention du département.

Une école qui bouge : nos jeunes aventuriers en action

Atelier pour les enfants de Maternelle au Musée Plantagenêt :

Découverte des insectes, toucher et observer dans les microscopes.

Mardi Gras à l'école : Le thème était les 4 éléments.

Le carnaval a regroupé tous les élèves de l'école, goûter commun avec des crêpes réalisées par les familles.

Classe de découverte sur le thème de l'eau : Classes de MS et GS de Maternelle

Visite de la maison de l'eau et ateliers poissons.

Travail sur l'élément Eau. Découverte des poissons de nos rivières : observation

des poissons, leur morphologie et leur déplacement dans l'eau.
« On a pêché des poissons et touché avant de les remettre à l'eau ».

Sortie vélo : liaison Ecole / Collège du Marin
40 élèves de CM2 ont parcouru environ 6 kilomètres pour rejoindre le collège du Marin à Allonnes. Les élèves ont participé à 4 défis sciences sur le thème de l'Energie et des Transports. Retour vers 15h à l'école.

Sortie péniche et Musée de Malicorne : Classes de Maternelle
Promenade en péniche sur la rivière avec observation du milieu et passage d'une écluse. Atelier poterie avec de l'argile et de l'eau : fabrication de poissons

Les activités de Mars à Juin 2025 :

- Atelier sculpture au Musée de Tessé : classe CE1/CE2
- Visite du Musée et ateliers de gravures avec visite des grottes de Saulges : classes de CP/CE1 et CE1/CE2
- Animation SETRAM : Elèves de CM2
- Sortie Valeur Pôle : Centre de tri classes de GS/CE1
- Sortie Jardin des Plantes : Ateliers d'arts visuels en lien avec les plantes classes de CE2/CM1 et CM1/CM2
- Spectacle « Le trésor de Calico Jack » sur le cycle de l'eau et de la source
- Ateliers sciences, musique et arts visuels en classe avec l'aide de parents
- Intervention de l'association « Mesmots 72 » avec observation de l'étang du parc de la rivière et de ses plantes
- **Fête Ecole : Dimanche 29 Juin 2025**

LE SIVOM DU BOCAGE CENOMANS

Du changement au Bocage Cénomans

Après 8 années passées au Relais Petite Enfance, Claire Dezafit (1) part vers d'autres horizons. Elle sera remplacée par Julie Rey (2), éducatrice de jeunes enfants.
Les accueils de loisirs seront dirigés par le nouveau directeur Maxime LOISON(3), assisté par la directrice adjointe, Dolorès RICHARD.
A la suite de la mutation d'Antoine BOUDIN (4), Cindy BRÛLÉ (5), anciennement directrice des accueils de loisirs, est promue au poste de responsable du service enfance jeunesse.

La petite enfance : 0-4 ans

Le Relais Petite Enfance propose différents ateliers aux assistantes maternelles de Saint Georges du Bois. Les séances de jeux et rencontres se déroulent une fois par mois dans la salle de l'accueil périscolaire. Des ateliers motricité ou encore lecture et comptines sont également proposés. Actuellement, la commune de Saint Georges du Bois compte 14 assistantes maternelles agréées.
Autre temps fort, une visite à la ferme pédagogique de Mme Yvon, une manière pour les enfants de découvrir la vie dans une ferme et de sensibiliser les plus grands au monde agricole.

Nouveau : La commune de Rouillon a rejoint le Relais Petite Enfance du Bocage Cénomans au 1er janvier 2025.

La parentalité :

Retrouvez « la p'tite parent'aise du samedi » dans un espace convivial pour vous accueillir. Elle est située dans les locaux du multi-accueil Pomme de reinette, 3 route de la Richardière à Pruillé-le-Chétif.
Le premier samedi de chaque mois (sauf changement) entre 9h30 et 11h00 sur inscription, vous pourrez faire une pause, tranquillement, dans votre semaine et voir votre enfant évoluer dans un lieu adapté, parmi d'autres enfants.

Un espace à été spécialement aménagé pour les tout-petits favorisant l'exploration et l'expérimentation ludique, ainsi qu'un espace dédié à la motricité. Les passerelles de la petite enfance vers l'école maternelle, en partenariat avec les écoles du Bocage Cénomans, sont de nouveau proposées aux enfants, afin qu'ils découvrent leur nouvel environnement qu'ils intégreront en septembre.
Retrouver le programme parentalité avec de nombreuses autres actions sur le site https://syndicat-bocage-cenomans.fr/
Renseignements et inscriptions : petiteenfanceparentalite@bocagecenomans.org

L'enfance : 3-11 ans

L'accueil de loisirs d'été du Bocage Cénomans ouvre ses portes :

- Du 7 juillet au 1er août sur l'école publique J.Y Cousteau situé au 3 rue du bordage à Pruillé le Chétif
- Du 4 au 29 août dans les locaux de l'accueil périscolaire de Saint Georges du bois au 24 rue de Sablé.

Trois mini-camps sont proposés cette année aux enfants de 6 à 11 ans :

- « sport et aventure » du 21 au 25 juillet sur la base de Saint Léonard des Bois
- « radio ou street art » du 28 juillet au 1er août sur la base de loisirs de Spay
- « activités sportives » du 26 au 30 août sur la base de loisirs de Brûlon

Inscriptions et réservations sur l'espace famille à partir du 19 mai.
Le programme d'activités sera disponible fin juin sur le site du Bocage Cénomans : https://syndicat-bocage-cenomans.fr/

Accueil de loisirs des mercredis, rentrée de septembre 2025 :

Le Bocage Cenomans dispose de deux accueils de loisirs pour les mercredis : à Saint Georges du Bois, au 24 rue de Sablé où sont accueillis 24 enfants de 3 à 5 ans et 36 enfants de 6 à 11 ans et à Chaufour Notre Dame, au 12 rue de la Denisière où sont accueillis 24 enfants de 3 à 5 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans.
Les deux accueils disposent du même fonctionnement : accueil du matin de 7h45 à 9h00, accueil du soir de 17h00 à 18h30 et accueil d'une heure pour déposer ou récupérer son/ses enfant(s) : entre 13h00 et 14h00 sur Saint Georges du Bois et entre 13h15 et 14h15 sur Chaufour Notre Dame.

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs des mercredis débuteront courant juin pour les familles résidentes. Il sera possible de s'inscrire sur l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026.
Le Bocage Cénomans est en recherche constante d'animateurs afin de compléter ses équipes d'animations.

N'hésiter pas en parler autour de vous. Des aides financières sont proposées par la CAF et le département pour la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).
Contact : enfancejeunesse@bocagecenomans.org
ou accueilloisirs@bocagecenomans.org

La jeunesse : 12-17 ans

Tout au long de l'année, le service jeunesse du Bocage Cénomans propose aux enfants de 11 à 17 ans des activités et séjours dont le contenu est inspiré de leurs envies et besoins. Cette année 2025 encore, les jeunes pourront profiter de la mer au séjour pré-ados (11-14 ans) du 7 au 13 juillet.
Pendant les vacances scolaires, un programme d'activités sportives, culturelles et manuelles est proposé dans le cadre des Tickets Sports (11-17 ans). Pour participer à ces activités, il suffit de s'inscrire sur l'espace famille et de se rendre le jour de l'activité à la mairie de Pruillé le Chétif où une navette conduit les jeunes directement sur le lieu de l'activité. Les Tickets Sports auront lieu du 18 au 29 août 2025 et du 27 au 31 octobre 2025.

Les jeunes peuvent également monter eux-mêmes leur projet (concert, évènement sportif ou culturel, séjour…) accompagné par les animateurs. Il faut pour cela contacter Cindy ou les animateurs pendant les vacances.
En ce moment, un groupe de 12 adolescents réalise un projet de séjour en Italie en train pour l'été 2025. Ils mènent actuellement des actions sur les 5 communes du Bocage Cénomans visant à récolter des fonds pour leur départ (livraison de viennoiseries, lavage de voitures …).

Les enfants en classe de CM2 pourront profiter des activités des Tickets Sports dès le mois d'août.

Pour les jeunes de 14 à 17 ans, il est possible de participer à un chantier argent de poche. En échange de travaux dans l'une des 5 communes sur 5 jours, le jeune reçoit 5€ «d'argent de poche» par heure travaillée. Pour postuler, chaque candidat doit avoir complété le dossier d'inscription à demander à l'adresse : enfancejeunesse@bocagecenomans.org

PAT PIZZA
Pat'Pizza, présent tous les mercredis sur la place de la Mairie, à partir de 17h

06.85.66.11.57
Pour un meilleur service pensez à réserver

Retrouvez toutes mes pizzas sur:
www.patpizza.fr

4 février 2025

Recrutements en accroissement temporaire saisonnier d'activité : entretien des espaces verts

Les travaux d'entretien des espaces verts sont accrus durant la période estivale. Il est nécessaire de renforcer l'équipe des agents communaux, dans le secteur technique durant la période estivale.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité de recruter, dans le cadre d'un contrat temporaire d'accroissement saisonnier d'activité, deux personnes à temps complet, pour une durée maximale de 6 mois chacune, rémunérées en fonction de la grille d'adjoint technique à l'échelon 1.

Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une centrale photovoltaïque

Dans un contexte climatique et réglementaire en mutation, les sociétés SEE YOU SUN et CENOVIA se sont unies et ont créé la SAS LE MANS SUN pour mutualiser leurs compétences respectives dans le but de proposer aux collectivités, et notamment à la commune de Saint Georges du Bois, un accompagnement dans le développement, le financement et la construction de centrales photovoltaïques afin de produire de l'énergie renouvelable.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) a pour objectif national d'atteindre d'ici 2030, 30% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en France. A cet effet, la SAS LE MANS SUN a sollicité la commune de Saint Georges du Bois pour l'accompagner dans sa démarche de transition énergétique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée reçue le 19 février 2024 relative à l'occupation d'espaces fonciers identifiés sur le territoire de la commune, et ce, à des fins d'installation de centrales photovoltaïques.

Au regard des dispositions légales (article L2122-1-4 du CG3P), et suite à la publication par voie de presse d'un appel à manifestation d'intérêt spontané concurrent, la commune de Saint Georges du Bois s'est assurée au préalable de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrent sur les espaces fonciers identifiés, dépendants du domaine public communal.

Après plusieurs échanges, les parties ont souhaité apporter une modification au projet initial en renonçant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier municipal et en ne maintenant que l'installation des deux hangars de stockage. Cette modification entraîne une évolution des conditions financières d'origine.

La commune de Saint Georges du Bois peut dès lors faire droit à la proposition de la société LE MANS SUN, et conclure librement avec celle-ci pour une durée de 30 ans une convention d'occupation temporaire du domaine public sur les espaces fonciers identifiés ci-dessous :

Hangars de stockage – La Blanchardière 72700 Saint Georges du Bois - Références cadastrales : AE 0002, ZI 0026 et ZI 0031 . Projet d'installation d'une ombrière d'une surface de 1696 m². Puissance globale de la centrale : 387 kWc

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la société LE MANS SUN, ou toute autre société étant contrôlée par les mêmes personnes morales ou physiques que Le Mans Sun.

Demande DETR/DSIL : Projet de réfection de la toiture de la blanchardière

La commune élabore un projet de réfection de la toiture de l'atelier municipal La Blanchardière, après désamiantage.

Après l'enlèvement des tôles fibrociments, il sera nécessaire de poser des bacs aciers. A des fins d'étanchéité du site, il est également nécessaire de procéder à l'arasement de la pointe de pignon.

Les dépenses s'élèvent à un montant de 51 942 € HT. Le Département, dans le cadre du plan de relance a d'ores et déjà octroyer la somme de 14 500€.

Il convient maintenant de solliciter la DETR/DSIL 2025 Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise le maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

Cofinancements	Montant	%
DETR 2025	25 971€	50%
Conseil départemental : plan de relance	14 500€	28%
Reste à charge commune	11 471€	22%
TOTAL	**51 942€**	100%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

Par délibération du 24/09/2012, la commune de Saint Georges du Bois a instauré une exonération 50% de la taxe foncières pour les logements anciens (avant 1989) ayant fait l'objet de dépenses d'équipement pour économies d'énergie.

L'article 1383-0 B du Code Général des Impôts élargit le périmètre des logements pouvant être concernés. Ainsi, à compter de 2025, l'exonération s'appliquera aux logements achevés depuis plus de dix ans au 1ier janvier de la première année d'application de l'avantage et non plus à ceux achevés avant le 1ier janvier 1989.
Il est rappelé que l'exonération s'applique lorsque le montant total des dépenses (mentionnées au 3° du I de l'article 278-0 bis A du CGI) payées au cours de l'année

qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000€ TTC par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000€ TTC par logement.

Pour bénéficier de cette mesure, le propriétaire adresse au service des impôts du lieu de situation du bien, avant le 1ier janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, une déclaration comportant les éléments d'identification des biens, dont la date d'achèvement des logements. Cette déclaration doit être accompagnée de tous les éléments justifiant de la nature et du montant des dépenses.

Cette exonération s'applique sur la part communale de taxe foncière. La collectivité confirme son engagement à soutenir la transition écologique.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer à hauteur de 50% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de 10 ans qui font l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie, dans les conditions fixées par l'article 1383-0 B du Code Général des Impôts.

Portée de la délibération

- L'exonération s'applique pendant une durée de trois ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle du paiement du montant total des dépenses.
- Elle ne peut pas être renouvelée au cours des dix années suivant celle de l'expiration d'une période d'exonération.
- Elle ne s'applique pas à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Aide à l'installation au Dr Potra

Le département de la Sarthe souffre d'un déficit en termes d'installation des chirurgiens-dentistes. Au 11 décembre 2024, le département compte 39,85 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants contre 71,03 au niveau national (https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/cartographie/)

Depuis le 1er novembre 2024, le nouveau zonage pour les chirurgiens-dentistes validé par l'ARS des Pays de la Loire a classé la commune de Saint-Georges-Du-Bois en zone très sous-dotée, niveau le plus bas du classement.

Ce classement est défini par rapport à la densité des praticiens du secteur pondérée en fonction de l'offre de soins et du recours aux soins dentaires. Les secteurs sont ensuite classés selon cinq niveaux de zones dites "très sous-dotées" à "zones sur-dotées".

Afin de compenser cette disparité, il est proposé que la commune de Saint Georges du Bois apporte son soutien à hauteur de 7500 € pour l'aide à l'installation du Dr Potra, chirurgien-dentiste nouvellement installé sur la commune. Cette aide prendra la forme d'un financement versé aux conditions établies dans la

convention de soutien financier à l'installation des chirurgiens-dentistes jointe à cette délibération. Le contrat sera signé entre les différentes parties.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'apporter un soutien au Dr Potra d'un montant de 7500 €, et autorise le maire à signer tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

Affaires diverses

- Information : le CCAS a procédé au versement d'une aide de 1500€ à la Protection Civile, au profit de Mayotte
- Information : les travaux du logement situé 6 rue de Souligné sont terminés. Le logement va pouvoir être proposé à la location. Il s'agit d'un logement très social dont le loyer est fixé selon la convention encore en vigueur avec l'Etat (jusque 2028) soit : 480 € par mois

1 avril 2025

Approbation du compte administratif

En introduction, M Breteau présente le contexte budgétaire actuel, difficile, d'une part dû à la conjoncture nationale, d'autre part dû à la perte de la DSR cible. Depuis 25 ans, la commune de Saint-Georges-Du-Bois a réalisé de nombreux investissements. Certains ont nécessité des emprunts dont les remboursements sont toujours en cours. L'ensemble des bâtiments publics (restaurant scolaire, écoles, mairie…) a été rénové (hormis la salle associative qui reste un projet), des bâtiments créés (MAM, maison médicale) et l'attractivité de la commune développée (ronde verte, city stade, piste de bmx…).

Des choix politiques qui permettent aujourd'hui aux boisgeorgiens et boisgeorgiennes de profiter pleinement d'équipements récents et de bénéficier d'un cadre de vie particulièrement qualitatif.

M. Rigaud, conseiller aux décideurs locaux de la Direction départementale des finances publiques, prend ensuite la parole pour présenter l'analyse financière de la collectivité pour 2024.

Mme Hubert présente ensuite le compte administratif de 2024 qui fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses	**1 619 457.89**
Recettes	**2 501 339.52**
EXCÉDENT	**+ 882 421.63**

Résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses + restes à réaliser dépenses	581 795.19
Recettes + restes à réaliser recettes	505 859.54
DÉFICIT	- 75 935.65

Après que le maire se soit retiré de la salle du conseil en application de l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif.

Vote des taux des impôts locaux

Le maire rappelle le montant des taux de 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 31.20 %
- Taxe foncière (non bâti) : 19.24 %
- Taxe d'habitation : 12.37 %

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter la taxe foncière (bâti) d'un demi-point (31.70%) ce qui implique une augmentation corrélée de la taxe d'habitation qui s'élèvera à 12.56%.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 31.70 %
- Taxe foncière (non bâti) : 19.24
- Taxe d'habitation : 12.56 %

Assujetissement des locaux vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI), les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent, par délibération et sous certaines conditions, assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

1 - Les logements concernés

a. Nature des locaux

Sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls locaux à usage d'habitation (appartements ou maisons).

b. Conditions d'assujettissement des locaux

- Logements habitables

Seuls les **logements habitables**, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont concernés par le dispositif.

- Logements non meublés

Les logements vacants s'entendent des **logements non meublés** et par

conséquent non assujettis à la taxe d'habitation en application du 1° du I de l'article 1407. Les logements meublés et notamment les résidences secondaires ne sont donc pas visés par le dispositif. Sont exonérés les logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinés à être attribués sous conditions de ressources.

2 - Appréciation de la vacance

a. Appréciation, durée et décompte de la vacance

Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de **deux années consécutives**. Ainsi, le logement doit avoir été vacant au cours des années N-2 et N-1 (« années de référence ») ainsi qu'au 1er janvier de l'année d'imposition. Un logement occupé moins de 90 jours consécutifs ou 90 jours consécutifs au cours de chacune des deux années de référence est considéré comme vacant. En revanche, un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant.

Ainsi, indépendamment du fait que le logement soit resté vacant au 1er janvier de trois années consécutives (N-2 à N), la circonstance qu'il ait été occupé en N-2 ou N-1 pendant plus de 90 jours consécutifs suffit à l'exclure en N du champ d'application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. La preuve de l'occupation peut être apportée par tous moyens, notamment la déclaration de revenus fonciers des produits de la location, la production des quittances d'eau, d'électricité, de téléphone...

b. La vacance ne doit pas être involontaire

La vacance s'apprécie dans les conditions prévues au VI de l'article 232. Ainsi, la taxe n'est pas due lorsque la vacance est imputable à une cause étrangère à la volonté du bailleur, cette cause :

- faisant obstacle à l'occupation durable du logement, à titre onéreux ou gratuit, dans des conditions normales d'habitation ;
- ou s'opposant à son occupation, à titre onéreux, dans des conditions normales de rémunération du bailleur.

La délibération, prise avant le premier octobre, prendra effet à compter du 01/01/2026. En cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune et non pas à la charge de l'Etat.

18 logements vacants entrant dans le cadre potentiel de la taxe d'habitation sur les logements vacants ont été identifiés en 2024 par les services des impôts.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Adoption du budget primitif de 2025

Le budget suivant est proposé à l'approbation du conseil municipal :

Section Fonctionnement :

DEPENSES	BP 2025
11 - Charges générales	439 850,00 €
12- Personnel	953 148,98 €
14 - Atténuations de produits	6 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	374 392,00 €
66 - Charges financières	50 000,00 €
67 - Charges spécifiques	0,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**1 823 390,98 €**
023 - Virement section investissement	640 000 ,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	11 450,00 €
043 - Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**651 450,00 €**
TOTAL DEPENSES	**2 474 840,98 €**

RECETTES	BP 2025
013 - Atténuations de charges	40 000,00 €
70 - Produits services, domaine (cantine, accueil périscolaire)	167 650,00 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	421 669,00 €
731 - Fiscalité locale	609 242,00 €
74 - Dotations	407 000,00 €
75 - Autres produits gestion courante (loyers)	17 594,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €
78 - Reprises amort, dépréciations, prov semi budgétaires	200,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	**1 663 355,00 €**
042 - Opération d'ordre transfert en section	5 000,00 €
043 - Opérations d'ordre intérieur de la section	

TOTAL RECETTES D'ORDRE	**5 000,00 €**
002 - Excédent fonctionnement reporté (N-1)	806 485,98 €
TOTAL RECETTES	**2 474 840,98 €**

Section investissement :

DEPENSES	**BP 2025**
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204) yc opérations	7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	264 585,27 €
Opérations d'équipement	494 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	766 085,27 €
16 - Emprunts	74 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	**74 000,00 €**
TOTAL DEPENSES REELLES	**840 085,27 €**
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**5 000,00 €**
Solde négatif reporté N-1	212 086,97 €
TOTAL DEPENSES	**1 057 172,24 €**

RECETTES	**BP 2025**
13 - Subventions d'investissement (sauf 138)	233 786,59 €
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	**233 786,39 €**
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	96 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	75 935,65 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES	**171 935,65 €**
TOTAL RECETTES REELLES	**405 722,24 €**
021 - Virement de la section fonctionnement	640 000,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	11 450,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**651 450,00 €**
TOTAL RECETTES	**1 057 172,24 €**

Principales dépenses d'investissement :

En opérations : 494 000,00 €.

- Acquisitions foncières et réalisation de chemins : 64 000 €
- Rénovation et extension de la salle associative : enveloppe réservée à hauteur de 430 000€

En dehors des opérations : 192 577 €

NOUVEAUX PROJETS 2025		
SECTEUR	OBJET	MONTANT
Dépenses courantes	«Petits investissements du quotidien»	41 377
Salle associative	Autolaveuse	3 500
	Lave-vaisselle	1 500
Restaurant scolaire	Tables et chaises anti-bruit	3 000
Mairie	Installation Dr Potra	7 500
Espace culturel	Mobilier	1 200
	Commandes annuelles de livres	3 500
École	Dispositif attentat	3 500
Espaces extérieurs	Jeux d'enfants	25 000
Informatique	Renouvellement régulier du parc	7 500
Services techniques	Camion benne	33 000
	Récupérateur d'eau la Blanchardière	3 000
	Toiture Blanchardière	59 000
TOTAL 2025		**192 577**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de 2025, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Attribution de subventions

Le maire présente la liste des subventions proposées. Le conseil municipal, après avoir entendu ces propositions, décide d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- Aux associations :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
FOOTBALL CLUB SAINT-GEORGES PRUILLE	1 700€
ASSOCIATION SPORTIVE DE PETANQUE BOISGEORGIENNE	300 €
L'ILOTCOT	1 300 €
AKILTOOR	350 €
GROUPE CHANTANT	100 €
SAINT-GEORGES BIEN-ETRE	400 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE TROMPE-SOURIS (800 € fonctionnement, 650 € carnaval)	1 450 €
TAEKWONDO	211 €
MONTANT TOTAL	**5 811 €**

- A la coopérative scolaire : 1 100 €. Ce montant permet de financer le fonctionnement annuel de la coopérative.
- Au RASED (soutien aux élèves en difficulté) : 100 €
- Au CCAS : 5 000 €

Dénomination de voie : Impasse du berger

Il convient de dénommer la voie qui desservira les 2 parcelles issues de la parcelle AE134, depuis la rue de Cassiopée, au sud-est du Clos des Hayes, que le propriétaire souhaite mettre en vente.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer la voie citée : Impasse du Berger

Création du poste de 5ème adjoint

Pour faire suite à l'abrogation de la délibération 202411/09, et afin de maintenir les conditions actuelles (financières et d'activité), le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste de 5ème adjoint en charge du versant « Espaces verts » au sein des services techniques et de la gestion du service technique dans son ensemble en l'absence de M Lebouc, 1er adjoint.

Élection du 5ème adjoint

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si des candidats souhaitent de manifester pour le poste de 5ème adjoint. M Landry Jacques propose sa candidature. Il est procédé au vote,
M Landry Jacques est élu, à l'unanimité, 5ème adjoint

Associations	Président ou Contact	Téléphone	Mail/Blog
Akiltoor	Antoine Deniau		Mail : akiltoor@gmail.com
Association des Parents d'élèves de l'Ecole Trompe Souris			Mail : apets72700@gmail.com
Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne	Gino GAISNE	06.27.17.47.07	Blog : aspb.asso-web.com
Buckmaster Wargames72			Mail : jeanchristophe.bongard@gmail.com
Dynamiques Boisgeorgiens	Max MORANCE	02.43.47.24.66	Mail : assos72-dynamiquesboisgeorgiens @yahoo.fr
Football Club Saint Georges Pruillé	Anthony Folliot	06.78.37.63.68	Site : http://essgb.footeo.com
Groupe Chantant (chorale)	Alain SAUDRAIS	02.43.29.35.12	Mail : alma5372@orange.fr
L'ilotCo		06.22.90.77.03	Site : https://www.lilotco.fr Mail : contact@lilotco.fr
S.G.B taekwondo	Marwan guimier	06.02.14.83.22	sgb.taekwondo72@gmail.com
St Georges Bien Etre (gymnastique)	Evelyne BODINIER	02.43.80.55.59	Mail : sgbe72700@gmail.com
Union Nationale des Combattants	Roger CHOLEAU	02.43.47.19.95	

APETS :

Au mois de mars 2025, l'APETS a réitéré son opération de vente de brioches et de gâteaux Bijou qui a rencontré un beau succès auprès des familles de l'école car elle a permis de récolter 440 € de bénéfices pour l'association.
Le 29 mars dernier l'APETS a organisé son traditionnel carnaval sous un beau soleil. Les familles ont défilé au son rythmé de la batucada de la compagnie PerQsaÔ après avoir reçu quelques douceurs de la part de M et Mme Mercier, gérants du magasin U Express.
Le cortège s'est ensuite retrouvé devant la salle associative où l'APETS a proposé une buvette avec vente de crêpes. Pour la première fois, l'association a prolongé les festivités en proposant une soirée jeux de société avec la collaboration de l'association Akiltoor et une vente de pizzas en partenariat avec le restaurant « Le P'tit Saint-Georges ». Les bénévoles d'Akiltoor, ont mis gratuitement leurs jeux à disposition des participants et ont apporté leurs conseils et explications durant la soirée. Les pizzas pouvaient être commandées à emporter ou consommées sur place. Comme cette formule semble avoir beaucoup plu aux participants, l'APETS envisage de la renouveler l'année prochaine !

Le dimanche 29 juin 2025, l'APETS organise de nouveau la fête de l'école qui aura lieu dès 11h sur le plateau scolaire Trompe Souris. Tout au long de cette journée vous pourrez admirer les spectacles des enfants, déjeuner sur place et participer aux différentes animations et jeux proposés gratuitement.

A 16h, aura lieu le tirage au sort de la tombola qui est composée en partie de lots offerts par la plupart des commerçants de notre commune ! Les tickets sont actuellement en vente auprès des élèves, on compte sur vous pour leur faire atteindre des records de vente !
Tous ces projets aident à financer les actions pédagogiques mises en place par les enseignants pour nos enfants. Ils ne sont possibles qu'avec la participation des bénévoles de l'APETS qui ont particulièrement besoin de bras supplémentaires sur le temps de la fête de l'école !

L'ilotCo : Aux Jardins de Vaujoubert, on cultive la solidarité

Vous rêvez de manger plus de légumes ? Vous aimeriez qu'ils soient bio ? Et locaux ? Les Jardins de Vaujoubert sont taillés pour vous ! Cette exploitation en maraichage biologique installée aux portes du Mans, quartier Université sur le territoire de Rouillon, cultive près de 100 variétés de légumes. Et cerise sur le gâteau, en achetant vos fruits et légumes aux Jardins de Vaujoubert, vous ferez en plus un acte solidaire. Vous soutiendrez en effet l'action de l'association Tarmac, qui exploite les 5 hectares de terres en employant une trentaine de personnes en insertion professionnelle.

Les petits Boisgeorgiens ont déjà pu profiter des légumes de Vaujoubert puisque le restaurant scolaire fait partie de ses fidèles clients depuis quelques années.
Pour goûter, vous aussi, ces légumes 100 % bio, locaux et cultivés avec soin de manière raisonnée, deux possibilités s'offrent à vous. L'exploitation dispose d'un petit magasin sur place, au cœur des serres. L'occasion de rencontrer les ouvriers ou d'effectuer votre propre contrôle qualité directement dans les cultures ! L'autre option consiste en un abonnement hebdomadaire à des paniers, souscrit en ligne. Au choix : grand panier avec 6-7 variétés, petit panier avec 4-5 variétés ou un panier de fruits avec 2 variétés. Vous choisissez également votre mode de livraison : soit en retrait au magasin, soit dans l'un des points retrait partenaires au Mans et alentours, parmi lesquels L'Îlot Co, rue de Souligné à Saint-Georges du Bois ! Avec un point retrait aussi proche, il serait vraiment dommage de ne pas en profiter ! Les paniers y sont livrés tous les mardis et la récupération est très flexible selon vos horaires.
Rendez-vous sur lesjardinsdevaujoubert.fr pour vous abonner et sur place pour vous régaler !

Le système d'abonnement permet de découvrir plein de légumes que l'on n'aurait pas forcément choisis par soi-même. Pour vous faire une idée de la composition des paniers avant de vous lancer, celle-ci est publiée toutes les fins de semaine pour la semaine suivante sur la page Facebook des Jardins de Vaujoubert.
Enfin, l'abonnement est hyper flexible ! Vous pouvez le suspendre à tout moment (idéal pour les vacances) et c'est sans engagement !

En ce moment, les fèves, les salades et les aromates (entre-autres) garnissent les étals, tout comme les premières courgettes ! Bientôt, vous pourrez déguster les tomates, aubergines, concombres ou encore fraises.
Le magasin, situé rue de Beaugé à Rouillon, est ouvert du mardi au jeudi de 11h à 16h30 et le vendredi de 11h à 18h30. Parking sur place.

L'ASPB (Association Sportive Pétanque Boisgeorgienne) vous informe :

L'ASPB compte désormais 72 adhérents.

Les jours d'entrainements sont les mercredi et vendredi après-midi. Nous organisons 4 concours par an, une journée strictement réservée aux adhérents et un challenge interne. Le tarif de l'adhésion est de 25 € par an. Un site est créé pour les adhérents afin de communiquer et de connaître les actualités de l'association. Notre 1er concours organisé le samedi 12 avril a été l'occasion d'inaugurer le boulodrome doté d'ombrières. Franck BRETEAU et Gilles LEPROUST respectivement Maire de Saint Georges du Bois et d'Allonnes nous ont fait le plaisir d'accepter notre invitation à cet évènement. Ils ont coupé le ruban d'inauguration accompagnés de notre plus jeune adhérent âgé de 14 ans et de notre doyen âgé de 83 ans. Le concours a été un franc succès avec 60 doublettes engagées.

DATES DE CONCOURS A VENIR :

Samedi 10 mai 2025	Triplettes formées
Samedi 31 mai 2025	Doublettes mixtes
Samedi 27 septembre 2025	Triplettes formées
Vendredi 24 octobre 2025	Assemblée Générale

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant qu'adhérents, n'hésitez pas à contacter l'un des membres du bureau.
Gino GAISNE (Président) : 06.27.17.47.07
Francis BLIN (Secrétaire) : 06.21.80.73.66

SAINT GEORGES BIEN ETRE : Sportivement vôtre !

L'année sportive 2024/2025 a comporté 10 cours par semaine avec, notamment, des nouveautés : 1 cours de yoga et 2 heures de pilates le lundi soir.

Lors des cours de gym douce et de gym tonique du mardi, vous avez pu rencontrer Claudia, stagiaire auprès d'Elise, notre animatrice, qui a mis l'accent sur le travail d'équilibre. Dans le cadre de sa formation, elle a organisé une activité « rando » avec le soutien de notre association qui s'est terminée par un goûter le 17 avril dernier. Cette activité a été un succès avec plus de 30 participants.

Notre année sportive se terminera le lundi 30 juin (derniers cours de yoga et pilates).Une randonnée sera proposée le mardi 24 juin aux adhérents pour la

clôturer. Toutes les informations pratiques seront communiquées par plusieurs biais aux adhérents et notamment sur le site et le panneau d'information de Saint Georges du Bois.

En ce qui concerne la rentrée 2025/2026, les horaires des cours de pilates du lundi seront légèrement modifiés dès septembre et débuteront à 18 h 30 et 19 h 30. Le cours de yoga débutera à 17h jusqu'à 18h15.

Animation « STEP » par Jennifer le vendredi à 19 heures : ce créneau risque de disparaître s'il n'y a pas assez de participants, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous, venir faire un cours d'essai et vous inscrire dès septembre prochain. On compte sur vous !

La rentrée sportive s'effectuera lundi 8 septembre 2025.
La ou les dates d'inscriptions n'ont pas encore été définies, l'information paraîtra sur le panneau et le site de la mairie et par mail aux adhérents.

Nous faisons toujours appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider à la salle associative aux jours et heures de nos activités, et bien évidemment tout au long de l'année.

Que vous soyez adepte d'une mise en forme tout en douceur et légèreté ou d'une recherche plus approfondie, Saint Georges Bien Être est l'association qu'il vous faut !

Mme BODINIER, présidente, reste à votre disposition au 06.87.83.65.32 ou Mme CHABLE, vice-présidente, au 02.43.47.20.94 pour tout renseignement complémentaire ainsi que les membres du bureau que vous pouvez rencontrer lors des sessions.
Nouveau mail de contact : sgbe72700@gmail.com

A bientôt de vous accueillir encore plus nombreux en septembre 2025.

Les dynamiques Boisgeorgiens

Les activités après-midi : Jeux de cartes, de société et Loisirs créatifs partagés sont organisés le deuxième et quatrième mercredi de chaque mois à partir de 14h00.
Les initiations danse musette sont réalisées tous les mardis soir à partir de 20h00.
Les randonnées pédestres sont programmées une fois par mois le lundi après-midi à partir de 14h00 suivant le calendrier établi.
Le programme de Mai à Octobre 2025 est le suivant :

Réservé aux adhérents :

- Jeudi 12 Juin 2025 à partir de 12h00, Pique-nique inter Clubs St Georges Étival parc de la Rivière.
- Mercredi 27 Août 2025 Journée découverte du canton Aulne et Loir

A l'attention de tout public :

- Dimanche 12 Octobre 2025, Salle associative à St Georges du Bois, Après-midi dansant de 14h00 à 19h00 ouvert à tout public
- Exposition (Racontez-nous l'histoire de notre canton) réalisée en collaboration de la Fédération de la Sarthe du 11 au 18 Octobre 2025 au sein de l'inter clubs Le Mans Ouest, salle de la mairie de Rouillon.

Direction la régionale 3 pour le FC SGP

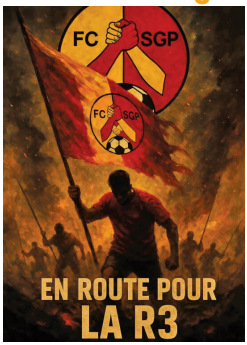

Quatre montées en quatre saisons pour les équipes séniors de notre club.
Après une montée historique en élite départementale il y a 2 saisons et les montées de nos équipes B et C la saison dernière, notre équipe fanion accède au niveau régional pour la saison 2025-2026.
C'est un défis de taille qui attend le club pour la saison prochaine.
Quelle belle réussite pour notre «fusion» qui fêtera ces 10 ans la saison prochaine !!!
C'est le travail du staff, l'investissement des joueurs et l'implications de nos dirigeants qui se voient récompenser !!!
Nous remercions nos municipalités pour leur soutien et l'entretien de nos complexes.

Au niveau de notre école de foot et du groupement de jeunes Bocage Manceau les résultats sont également très encourageants, avec là aussi une montée en régionale de l'équipe U14.
Le stage de Pâques, a été une nouvelle fois une belle réussite avec pas moins de 130 participants sur les 4 jours qui ont pu partager leur passion pour le ballon rond sous un beau soleil.

Les portes ouvertes de notre école de foot auront lieu les : mercredi 4 juin, 11 juin, 18 juin et 25 juin sur le terrain de Saint Georges du Bois.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter notre responsable Gilbert Boisteux Tél : 06.35.53.36.21

S.G.B Taekwondo : une action qui donne le sourire

Pour cette première saison, il y a 32 licenciés et un enseignant déjà fier de ses élèves. Ces licenciés de 4 à 19 ans sont arrivés dans un univers totalement nouveau où l'on enseigne avant tout des valeurs : le respect, la maitrise de soi, la persévérance, le faire play, l'humilité et la loyauté. Ils apprennent très vite, de manière sérieuse et tout ça dans la bonne humeur. L'assiduité de tous et leur implication ont consolidé un vrai groupe aussi bien chez les tous petits que les plus grands. L'entraide y est déjà très présente.
Le 29 Mars les enfants ont déjà découvert leur premier Challenge des Hwarangs, un rassemblement sur invitation avec 4 autres clubs du mans et alentours. Au programme : Dextérité, équilibre, mobilité et découverte du combat. Un moment de partage qui a rendu fier enfants et parents (photos ci-dessous).

Ces groupes étaient encadrés par 2 ados du club. Le 30 mars, 3 Boisgeorgiens ont déjà fait briller la commune sur une compétition régional avec 3 médailles. Lara en Or, Alicia en Argent et Amin en Bronze (photo à droite). Le week-end suivant Lara remportera une nouvelle médaille de Bronze.

La section a organisé une journée porte ouverte le samedi 24 Mai 2025, ouvert à tous et des séances d'essai auront lieu jusqu'à la fin de la saison qui se clôturera le Samedi 5 Juillet.
Les passages de grade auront lieu le 7 Juin. Ils seront suivis de L'Assemblée Général et du pot de l'amitié
La nouvelle saison démarrera le 6 Septembre 2025.

Horaires et renseignements : 06.02.14.83.22 / sgb.taekwondo72@gmail.com
3-6ans samedi 10h–11h
7-10ans samedi 11h-12h et 2 Mercredi/mois 18h-20h
11-77ans samedi12h-13h30 et 2 Mercredi/mois 18h-20h

Assemblée Générale de l'assemblée Groupe Chantant

Assemblée générale des Dynamiques Boisgeorgiens

Festival du jeu organisé par Akiltoor

Les assistantes maternelles fêtent carnaval avec les enfants

Une exposition sur la santé mentale des adolescents à l'espace culturel

Cérémonie du 8 mai

La mairie accueille des réfugiés d'une panne de train

De l'activité imprévue pour l'élue d'astreinte, Murielle ROBIN et pour le Maire, Franck BRETEAU le dimanche 11 Mai, suite à une panne d'un TGV Ouigo en pleine voie à la hauteur de Saint Georges du Bois. Pendant six heures, 700 passagers d'un train double en direction de Nantes ont été bloqués à la limite de Saint Georges et d'Etival, au lieu-dit les Chaleries.

Si la majorité des passagers ont accepté d'attendre leur transbordement sur un autre TGV qui est venu s'arrêter en parallèle du train en panne, une bonne centaine a préféré quitter le train et s'organiser par elle-même. Parmi eux, une quinzaine a été pris en charge par les élus de Saint Georges. Ils ont été accueillis dans une salle de la Mairie et une collation leur a été offerte.

Un grand merci aux riverains des Chaleries qui ont accueilli aussi plusieurs passagers dans les premières heures de la panne.

Ailetech Drone

NETTOYAGE DE TOITURE PAR DRONE

"MULTI"
499 € / MAISON

- Regroupement des travaux avec 2 autres maisons le même jour dans la même ville.
- Au-delà de 100 m2, 80 € par 20 m2 supplémentaire de toiture.
- L'option de nettoyage des façades est proposée à 80€ par 20m2.

"SOLO"
659 € / MAISON

- Les travaux sont réalisés rapidement selon vos disponibilités.
- Au-delà de 100 m2, 80 € par 20 m2 supplémentaire de toiture.
- L'option de nettoyage des façades est proposée à 80€ par 20m2.

06 16 62 66 61 ailetechdrone.fr contact@ailetechdrone.fr

Distribution de Pièges pour Frelons Asiatiques

Le vendredi 21/02/2025, Marie ZAYAS, Chargée de Mission Biodiversité au sein de Le Mans Métropole, est venue à la Mairie de Saint Georges du Bois pour présenter son plan de lutte contre le frelon asiatique et distribuer gratuitement des pièges à mettre en place au printemps. Il s'agit de lutter contre les reines au sortir de l'hibernation avant la création du premier nid pour éviter la prolifération d'une première génération qui développerait, à son tour, de nouvelles colonies. A l'automne, ces mêmes pièges pourront attraper les reines sur le chemin d'une nouvelle hibernation.

Les pièges remis sont sélectifs, les insectes sont attirés par un mélange de bière, de sirop et de vin blanc, mais pénètrent dans le piège sans contact avec le liquide. Le trou d'entrée de 9 mm ne laisse pas passer les gros insectes, les plus petits telles les abeilles, peuvent s'échapper par des fentes dans la partie basse.

La demande au sein de Le Mans Métropole a dépassé les stocks disponibles, 15 pièges seulement ont pu être attribués, le 21/02/2025. Les 89 inscrits sur liste d'attente seront informés individuellement, par téléphone, pour retirer leur piège. Au 24/04/2025, 30 pièges ont été remis à Saint Georges du Bois. Nous verrons combien auront été remis pour le piégeage d'automne !

Installation de dérouleurs tissus

27 dérouleurs ont été installés sur le site de l'école : maternelle, primaire, restaurant scolaire, accueil périscolaire et sur le site de la mairie.

Les dérouleurs ont été installés en remplacement des distributeurs de papier essuis mains dans les sanitaires et près des lavabos. L'économie réalisée sera de 14% par rapport à la consommation du papier.

L'économie des 14% est basée sur le cout du papier en 2024, chiffre qui nous a alerté pour étudier une autre solution et diminuer le cout pour la collectivité.

Nous avons constaté régulièrement les papiers par terre en dehors des poubelles, et une utilisation autre que pour s'essuyer les mains (serviette de table, lavage des chaussures, etc ...)

Pour notre équipe d'entretien des locaux, plus de papier par terre dans les sanitaires ou à côté des poubelles. Au niveau écologie plus de papier, moins de sacs poubelles, moins de déchets.

Déplacement du point d'apport volontaire verres et vêtements au parc des Hayes

Le Point d'Apport Volontaire du parc des Hayes initialement situé avenue des Constellations au rond-point avec la rue du Belvédère de la croix du sud a été déplacé au début de l'avenue des Constellations dans le renfoncement avec l'allée des étoiles. Ce nouvel emplacement sera plus sécurisant pour les usagers et la circulation dans le rond-point ainsi que pour les opérations de collectage.
Vous remarquerez que sur la photo il n'y a pas le conteneur de vêtements ; ce dernier est temporairement condamné et ne sera pas réimplanté immédiatement. En effet la filière du textile connait une crise de débouchés.

Les filières de recyclage des textiles traversent une forte période de crise. Les collectes ne connaissent actuellement pas de débouchés et doivent donc être temporairement interrompues, c'est pourquoi nous sollicitons votre patience et vous proposons de garder chez vous vos sacs de vieux vêtements ; le service de collectage reprendra dès que possible et pourra alors recevoir à nouveau vos apports aux points de collectages habituels.
A ce jour nous n'avons pas de visibilité sur la date de reprise. Le Mans Métropole est à la recherche d'un nouveau prestataire pour effectuer le ramassage et le tri des textiles déposés.

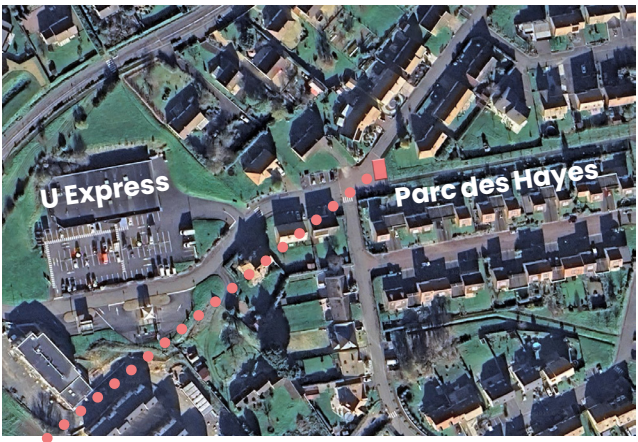

Nouvel emplacement du PAV du Parc des Hayes

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE – 4ème échéance) : Avis de mise à disposition du public

La Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans L'environnement, prévoit que les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports fassent l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
Avec une population de 213 000 habitants au dernier recensement, Le Mans Métropole et ses communes membres sont concernées par ce texte, au titre des grandes agglomérations mais aussi en tant que gestionnaire d'infrastructures routières. Le projet de PPBE – 4ème échéance - s'inscrit dans la continuité de l'évaluation cartographique de l'environnement sonore actualisée en 2024 par Le Mans Métropole pour le compte de ses communes.

Conformément au Code de l'Environnement il doit être porté à la connaissance du public avant d'être approuvé.
La procédure de participation du public se fera par voie électronique du 28 avril 2024 au 28 juin 2025 inclus.
Ouverte à tous, cette procédure permet à chacun de prendre connaissance du projet de PPBE de Le Mans Métropole et d'émettre ses observations ou propositions directement en ligne à l'adresse suivante dirgdsup@lemans.fr.
Une version « papier » du dossier sera également consultable au sein des Mairies des Communes de Le Mans Métropole aux jours et heures d'ouverture habituels.
A l'issue de la procédure de mise à disposition du public, le Conseil Communautairede Le Mans Métropole, se prononcera par délibération sur le projet de PPBE, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

Conseiller numérique à Saint Georges du Bois

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

Depuis juin 2022, la commune de Saint Georges du Bois accueille un conseiller numérique France Services. Ce conseiller numérique propose, en mairie, un accompagnement gratuit pour toutes les démarches numériques.

Quelques exemples pour partager des contenus numériques :

- Utiliser une messagerie électronique, un réseau social
- Participer à une visioconférence
- Utiliser une plateforme de recherche d'emploi
- Réaliser un CV et le diffuser, déposer une candidature
- Faire sa déclaration sur le site de Pôle emploi
- Trouver un logement sur internet
- Déposer une annonce sur un site de petites annonces
- Payer en ligne
- Créer et utiliser un espace personnel sur les sites des grands services publics (France Connect)
- Découvrir les outils pour optimiser sa consommation énergétique

Le conseiller numérique est présent à la mairie tous les lundis de 14h30 à 18h00. Accueil gratuit et sans rendez-vous. N'hésitez pas à venir le solliciter !!!

Présentation du SMSEAU

Le Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié est un établissement public qui anime et coordonne la gestion des milieux aquatiques sur 450 km linéaire de cours d'eau.

SM Syndicat Mixte SEAU Sarthe Est Aval Unifié

Son territoire s'étend sur 9 bassins versants : la Bujerie, le Fessard, l'Orne Champenoise, le Préau, le Renom, le Rhonne, le Riboux (sur la commune de Malicorne-sur-Sarthe) le Roule-Crottes et la Vézanne.

Suivi des niveaux d'eau en période d'étiage* :
Cette année, le SMSEAU va poursuivre son suivi du niveau d'eau dans les cours d'eau à l'étiage.
Ce suivi aura comme objectifs principaux :

- De mieux connaître les cours d'eau du territoire
- D'adapter les futures actions du Syndicat à l'hydrologie rencontrée
- D'identifier les secteurs à enjeux particuliers (après plusieurs campagnes de suivi sur plusieurs années)

Ce suivi sera réalisé en interne par les Techniciens de rivières du Syndicat d'avril à octobre.
Les relevés seront réalisés sur des points de contrôles faciles d'accès. Toutefois, il est possible que vous rencontriez les véhicules du Syndicat sur les bords de chemins, entrées de maison ou de champs.
Vous pouvez contacter le secrétariat du Syndicat au 02.52.60.09.10 pour plus d'informations.
**Étiage : Période de l'année où les cours d'eau sont au plus bas de leur niveau voire a sec.*

Mutami
LE LIEN SOLIDAIRE

EN PARTENARIAT AVEC LES ÉLUS DE VOTRE COMMUNE

Afin de développer **l'accès aux soins pour tous**, et de **vous redonnez du pouvoir d'achat**, Mutami est partenaire de la commune de St Georges du bois pour sa **Mutuelle Communale**

Vous souhaitez échanger avec nos équipes ?

Coralie Gasnier, votre conseillère mutualiste, vous accompagne.
Buro Club - 28 rue Xavier Bichat - 72000 Le Mans
lemans@mutami.fr
09 77 425 525 *(prix d'un appel local)*

- Sans limite d'âge, ni questionnaire médical
- Sans condition de ressources
- Des tarifs préférentiels négociés

Pour plus d'informations : www.mutuelle-mutami.fr

Éditeur de la publication: Mairie de St Georges du bois
Directeur de la publication: Franck Breteau
Couverture: Arbres sur le plateau scolaire de l'école Trompe Souris
Conception/Maquette/Retouche Photo: Vincent Meunier (vincent-meunier.fr)
Impression: Numeriscann'24 (Tirage en 1000 exemplaires)
Dépôt légal: Bibliothèque municipale d'Angers, 49 rue Toussaint

EXPOSITION

11 JUIN > 5 JUIL 2025

SAINT-GEORGES-DU-BOIS (72)

artothèque
rurale itinérante

Espace Culturel

06.32.60.56.90
contact@leboucandesarts.com

L'îlotCo

06.22.90.77.03
contact@lilotco.fr

Informations sociales

Mission locale de l'agglomération mancelle

Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans afin de les aider dans leur parcours (élaboration de projet, accompagnement à la recherche d'emploi...). **Tél : 02.43.84.16.60**

«Soutien à domicile Familles de la Sarthe»

Pour les familles, les personnes âgées et personnes en situation de handicap, Familles Rurales vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne. **Elodie Leroy** (responsable de secteur) se déplace à domicile et un devis est possible gratuitement et sans engagement.
Tél : 02.43.77.23.53
Mail : eleroy.sad@famillesdelasarthe.org

Maison des services ADMR

Rives de la Sarthe propose des services à domicile, une aide aux familles en situation délicate, une aide aux personnes âgées handicapées (garde à domicile de jour comme de nuit, toilette, courses,..) **Tél : 02.43.21.03.05**

Sarthe Autonomie

Sarthe Autonomie s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, à leur entourage et aux professionnels. Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'aide aux démarches (prestations et aides financières, hospitalisation, services à domicile, amélioration de l'habitat ...), ainsi que la recherche et l'orientation vers des solutions visant à améliorer la vie quotidienne de ces personnes. Sarthe Autonomie de l'antenne d'Allonnes reçoit sur rendez-vous tous les matins sur place ou au domicile et sans rendez-vous à Sarthe Autonomie le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.
11, rue Maurice Ravel - 72700 Allonnes (locaux circonscription d'action sociale)
Tél: 02 43 14 33 60
Mail: sartheautonomie.cmno-allonnes@sarthe.fr

Assistante Sociale du Secteur

Vous pouvez rencontrer Madame CHATELIER au 11 rue Maurice Ravel à Allonnes le lundi après-midi sur RDV.
Tél : 02.43.14.33.60.

Informations pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture :
- Lundi : 14h30 à 18H00
- Mardi, Mercredi,Jeudi, Vendredi : 9H00 à 12H00 et 14H30 à 17H00
- Samedi : 9H00 à 12H15

Tarifs des Photocopies
A4 noir et blanc : 0.20 €
A4 couleur : 0.50 €
A3 noir et blanc : 0.30 €
A3 couleur : 0.70 €

Tél : 02.43.47.18.87
Mail : accueil@mairie-sgdb.fr

SIVOM du Bocage Cénomans

Tél : 02.43.83.51.97
Mail : secretariat@bocagecenomans.org

L'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires): tel 07 64 58 19 23

accueilloisirs@bocagecenomans.org

Relais de la Petite enfance

Tél : 02.52.19.21.80 (choix 2)
Mail : relaispetitenfance@bocagecenomans.org

Presbytère

Père Vincent Rabergeau
4 rue Ducré 72100 Le Mans
02.43.47.80.75 / 02.43.28.52.69

Activité tennis
Les cours de tennis sont en accès libre

Agence Postale Communale
Elle se situe en mairie, ses horaires d'ouverture sont en lien avec celles de la mairie. La levée du courrier a lieu à 12h30 en semaine et à 11h00 le samedi.
Tél : 02.43.21.33.67

Bibliothèque « à Pleine Page »
Tél: 09.64.02.36.05
Espace culturel - Place de la Mairie
- Lundi: 16h30 à 18h30
- Mercredi: 10h-12h / 14h30 à 18h30
- Samedi: 10h30 à 12h00

Conseillers numériques
Permanence en Mairie le lundi de 14h30 à 18h00

Destruction Nuisibles
En cas de présence de nuisibles (frelons asiatiques, guêpes etc...) contacter l'accueil de la mairie.

Déchets verts
Déchets verts au lieu-dit de la Blanchardière (sortie de St Georges du bois vers Etival).
- Lundi au vendredi : 8H30 à 18H30
- Samedi : 9H00 à 18H00

Déchets encombrants et spéciaux à la déchetterie du Ribay (Rouillon).
- Lundi, Mardi, Mercredi : 9H00 à 12H00
- Jeudi et Vendredi : 14H00 à 18H00
- Samedi : 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Pour les déchetteries ouvertes de 9 à 12 heures, la dernière entrée se fait à 11h45.
Pour les déchetteries ouvertes de 14 à 18 heures, la dernière entrée se fait à 17h45.

Composteurs: Les composteurs sont disponibles auprès de « Le Mans Métropole » en composant le **02.43.47.47.60**

Ramassage des ordures ménagères ET tri sélectif : LUNDI (toutes les semaines) et si le lundi est férié, la collecte est reportée au lendemain.

Location de la salle de la Maison de la Rivière (capacité de 49 personnes)
au Parc de la Rivière du vendredi 11H30 au lundi 11H30. Renseignement auprès de la mairie

Transport

ALÉOP (Le Mans - Noyen - Sablé) Ligne 208
Dépliant disponible en mairie et sur le site internet : **aleop.paysdelaloire.fr**

SETRAM
Dépliant ligne 34 disponible en Mairie. Horaires fixes en semaine, fixes et à la demande le samedi et uniquement à la demande le dimanche. **En savoir plus sur sgdb72.fr**

Ses artisans

Dépannage en électroménager et outillage électrique. Vente d'occasion et de pièces détachées
Xavier Lebreton : **06.62.05.31.06**

ORDIDOC - Dépannage informatique à domicile **06.30.54.44.66**

Artisan peintre :
Jean-Marie Pelletier : **02.43.47.14.49**

GN ISOLATION : Panneaux isothermes : **02.43.47.10.67**

NP Maçonnerie : Artisan maçon
Patrice Noël : **06.74.04.01.52**

SARL Lemesle Jardins : Jardinier Paysagiste eric@lemeslejardins.fr
06.08.54.35.86

Ailetechdrone : Télépilote Professionnel : Laurent Bilheux contact@ailetechdrone.fr
06.12.62.66.61

Si vous n'êtes pas cité, n'hésitez pas à vous faire connaitre en mairie.

Ses services

Pharmacie de garde : 3237
Centre Hospitalier : 02.43.43.43.43
Centre Antipoison : 02.41.48.21.21
SAMU : 15
MÉDECINS DE GARDE : 116-117
POMPIERS : 18 / 112 (portable)
URGENCES : 17
Urgences vétérinaires 24h/24 :
Numéro de téléphone : 3115 (gratuit)
Site internet : www.urgences-veterinaires.fr

Gendarmerie de Coulans sur Gée:
02.43.88.82.06

Cabinet Médical Dr Barré, Dr Carrara , Dr Moreau-Cordier, Dr Nayagom, Dr Letessier : 02.43.47.17.17

Dentiste Dr Potra 4 place pasteur St Georges du Bois: 02.43.47.22.96

Infirmier libéral David Liger : 06.47.81.24.07

Kinésiologue
Laurence Manceau: 07.69.25.25.19

Kinésithérapeute
Déborah Sarrelabout : 02.43.88.47.81
Stéphane Tirot : 02.43.28.51.85

Ostéopathe
Manuel Dumont, Amandine Courtien : 02.43.88.47.81

Naturopathe : Eline BASSAN : 06.02.45.14.81

Pharmacie : Blandine Louapre : 02.43.47.18.82

Pédicure Podologue
Agathe Thibault-Besnard : 02.43.21.23.31 ou 06.67.88.75.15

Praticienne en hypnose :
Coralie Christophle : 07.71.59.56.14

Mutami Mutuelle (contrat village)
09.77.42.55.25 ou 07.87.55.13.07

Ses commerçants

ADRAE - Pâtisseries maisons : 06.52.07.85.93
adrae_patisserie@hotmail.com

Café-cantine de L'îlotCo -
Restaurant / traiteur / hébergement : 06.22.90.77.03 ou sur www.lilotco.fr

Charlotte s'en mêle - Coiffure : 02.43.47.24.12

CRYSTALCLEAN - Nettoyage intérieur de véhicules à domicile : 06.84.35.16.45
contact.crystalcleanlm@gmail.com

Évasion des sens - Isabelle esthéticienne : 06.45.81.47.46

Jean Pierre Rouillard - Vente de produits (élevage local) : Blonde d'Aquitaine, Charolaise et Limousine en colis de 10 à 15 kg. Veau en colis de 5 à 10 kg : 02.43.47.24.96

La Maison du Pain - Boulangerie, Pâtisserie : 02.43.20.21.08

L' Imprévu / Café du Midi - Bar, Tabac, Presse : 02.43.14.75.30

Le P'tit Saint-Georges - Bar, Restaurant : 02.43.47.14.29

LINA TAXI - Artisan taxi : 07.81.81.09.72
linataxi72700@gmail.com

Mr Tandoori - Commerce ambulant - Traiteur cuisine indienne : 06.07.94.93.51 ou 07.68.46.90.31

Natur'elle - Institut de beauté : 02.43.43.06.00

Ongléance - Soin des Ongles : 06.03.74.26.97

Pat'Pizza - Commerce ambulant -Vente de pizzas : 06.85.66.11.57

Positive&Co Lingerie - Création et confection de lingerie : 06.62.17.20.94

Stéphane Leffray - Vente de produits à la ferme (sur réservation) viande rouge, de veau et volailles : 02.43.47.19.96 ou 09.60.01.82.59

Sublissim'Ongle (Onglerie)
Contact Cindy POTTIER
3 rue des Fouillées
06.62.06.02.84 sur rdv.

U Express - Supermarché : 02.43.83.04.04

Calendrier des animations de Saint Georges du Bois

Samedi 10 mai 2025	Triplettes formées organisé par l'Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne
Samedi 31 mai 2025	Doublettes mixtes formées organisé par l'Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne
Du mardi 11 juin au Samedi 05 juillet	Exposition BOUCAN D'ART (Artothèque rurale itinérante) à l'Espace Culturel
Jeudi 12 Juin 2025	Pique-nique interclubs St Georges–Étival, parc de la Rivière à Étival Par les Dynamiques Boisgeorgiens
Dimanche 29 Juin 2025	Fête de l'école organisé par l'APETS
Dimanche 29 juin 2025	Dimanche des peintres Parc de la rivière
Du Lundi 7 juillet au Mardi 30 septembre*	Exposition atelier arts plastiques proposé par le foyer des cèdres
Dimanche 13 juillet 2025	Soirée dansante et feu d'artifice Parc de la rivière
Samedi 27 septembre 2025	Triplettes formées organisé par l'Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne
Du Lundi 29 septembre au Lundi 3 novembre	Exposition tableau sur le thème du «vieux Mans» à l'espace culturel
Dimanche 12 Octobre 2025	Après-midi dansant de 14 heures à 19 heures ouvert à tout public organisé par les Dynamiques Boisgeorgiens
Vendredi 24 octobre 2025	Assemblée générale de l'Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne

*Espace Culturel fermé pendant le mois d'aout